

TARIFICATION DES PRESTATIONS D'ACCUEIL DE JEUNES
Pré-adolescents - Centre de loisirs "L'Eléphant"
Application au 1er septembre 2025

La tarification appliquée aux familles pour une place d'accueil est modulée en fonction du quotient familial (QF) calculé par la Caisse d'allocations familiales (CAF) prenant en compte le cumul des ressources et parts déclarées par l'allocataire et son éventuel conjoint. Pour les jeunes placés en famille d'accueil au titre de l'aide sociale à l'enfance (ASE), la tranche 1 (T1 ou T Ext 1) sera appliquée.

1) Pour les familles domiciliées à Val-de-Reuil

Tranche (T)	Seuils QF CAF	Carte individuelle d'adhésion annuelle (*)	Demi-Journée Vacances (**)	Repas réservé	Repas non réservé
T1	< 300	17,00	0,25	1,00	1,20
T2	De 300 à 399	18,00	0,35	1,25	1,50
T3	De 400 à 499	19,00	0,45	1,50	1,80
T4	De 500 à 599	20,00	0,55	1,75	2,10
T5	De 600 à 699	21,00	0,65	2,00	2,40
T6	De 700 à 849	22,00	0,75	2,25	2,70
T7	De 850 à 999	23,00	0,90	2,50	3,00
T8	De 1000 à 1299	24,00	1,05	2,75	3,30
T9	De 1300 à 1599	25,00	1,25	3,00	3,60
T10	> 1600	26,00	1,45	3,25	3,90

2) Pour les familles domiciliées hors de Val-de-Reuil - Tarif Extérieur (T Ext)

Tranche (T Ext)	Seuils QF CAF	Carte individuelle d'adhésion annuelle (*)	Demi-Journée Vacances (**)	Repas réservé	Repas non réservé
T Ext 1	< 600	24,00	0,75	2,00	2,40
T Ext 2	De 600 à 899	28,00	1,05	2,50	3,00
T Ext 3	De 900 à 1199	32,00	1,35	3,00	3,60
T Ext 4	De 1200 à 1499	36,00	1,65	3,50	4,20
T Ext 5	De 1500 à 1799	40,00	1,95	4,00	4,80
T Ext 6	> 1800	44,00	2,25	4,50	5,40

Carte individuelle d'adhésion annuelle (*)	Adhésion annuelle ouvrant droit à l'accueil du jeune et comprenant les activités organisées durant les périodes scolaires. Elle peut être achetée à tout moment (adhésion un an de date à date). La tarification est modulée en fonction des tranches de revenus (QF).
Demi-journée Vacances (**)	Tarif forfaitaire appliqué individuellement après adhésion annuelle pour les activités du jeune organisées lors des vacances scolaires (<u>hors restauration et séjour</u>). - Toute demi-journée commencée en centre de loisirs est due par la famille.